



## **Déclaration du SNUipp-FSU 55 à la CAPD 26 février 2019**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mmes et Mrs les membres de la CAPD,

Cette CAPD est chargée d'étudier, entre autre, les avancements d'échelon au 7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> échelon avec accélération.

Le SNUipp-FSU tient à rappeler ici ses mandats notamment le rythme d'avancement identique pour tous.

Celui-ci est encore différent pour l'accès aux échelons 7 et 9. Nous avons déjà mentionné, à plusieurs reprises, l'incompréhension des collègues lorsqu'ils consultent leur avis. L'appréciation finale est parfois ressentie comme une sanction. De plus, dans notre département plus qu'ailleurs, nous constatons une grande réticence de la part de la hiérarchie à réviser cette appréciation. Aucune demande n'a été acceptée alors que dans les autres départements y compris de l'académie, cela a été le cas.

Comment peut-on expliquer cette situation ?

L'autre point à l'ordre du jour porte sur la liste d'aptitude à la direction d'école.

Le nombre de candidats à la liste d'aptitude est faible par rapport aux années précédentes. Cela témoigne sans doute du peu d'attractivité de la fonction.

Avez-vous listé les besoins pour la rentrée ? Si oui, quels sont-ils ?

Par ailleurs, le SNUipp-FSU refuse l'évolution des structures et du fonctionnement du système éducatif tels que voulus par le ministre.

Ainsi, la commission éducation de l'Assemblée Nationale a adopté un amendement qui permet la création « d'établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux ». Sans s'attarder sur la méthode qui évite tout débat contradictoire sur cette réforme qui impacte profondément le fonctionnement du système éducatif, nous pensons qu'un tel projet porterait atteinte à la spécificité des écoles primaire – élémentaire et maternelle. Quid du rôle et des fonctions de directeurs-trices d'école, fonctions qui ont plus besoin de reconnaissance et de considération que d'un pilotage assuré par un chef d'établissement qui n'est rien d'autre que la mise sous tutelle de l'école par le second degré !

L'association des maires ruraux s'est déjà prononcée contre ce projet, avec la crainte légitime de voir se constituer des « usines à gaz » qui n'apporteront rien aux élèves en terme d'apprentissage ni aux enseignants qui verront leurs prérogatives pédagogiques remises en cause.

Merci de votre attention